

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....1^{er} Juillet 2013

Présents : M.MADEDU, B.MARIATTE, A.MASSON, P.GALLION, JM.GAUSSURON, F.CLAUDON, MP.RICHARD, D.WEBER, F.LAMBERT, JM PIERRET, A.HERRY.

Absents : ML. LAUSMANN.

Excusés : F.MICHALOVITCH proc. M.MADEDU, M.H. CUNIN proc. A. MASSON

Secrétaire : A. MASSON

En préambule à la séance du Conseil Municipal Monsieur le Maire précise que 2 sujets sont retirés à l'ordre du jour :

- Marché « aménagement Rue de la Gare » : avenant.

- Convention stagiaire BPJEPS

1) Marché «Etude diagnostic du réseau d'eau potable» : attribution de marché:

Après présentation du rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'étude EAU88 de Saint-Dié, le Conseil Municipal décide de retenir la société OXYA selon l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de passer avec cette société un marché public de procédure adaptée. Monsieur le Maire précise que l'offre retenue est la mieux classée et la plus économiquement avantageuse selon les critères définis dans le règlement de consultation.

2) Marché «Fourniture et acheminement gaz naturel» : attribution de marché:

Après avis et étude de la CAO réunie le 21 mai 2013, le Conseil Municipal décide de suivre son avis et de passer un marché public de Services selon la procédure adaptée avec CPE ENERGIE SUD de Golbey. Monsieur le Maire précise que l'offre retenue est la mieux classée et la plus économiquement avantageuse.

3) Marché extension garages communaux: résiliation marché lot n°9 électricité:

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du jugement du 14/05/2013 formant cessation d'activité immédiate de l'entreprise IN3 RGE or l'entreprise avait été retenue pour le marché d'extension des garages communaux. Il est donc nécessaire de prononcer la résiliation du marché au liquidateur judiciaire désigné par le Tribunal de Commerce d'Epinal. Le Conseil Municipal donne son accord et décide, après la comparaison de plusieurs offres, de désigner Monsieur DIDIER Alain de Vanémont pour terminer les travaux d'électricité sur le chantier.

4) Marché extension garages communaux: Avenants:

Lors des travaux d'extension des garages communaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser ou de modifier des travaux non prévus au marché initial

Dans le lot n°1 «Démolition terrassement maçonnerie et réseaux divers» attribué à l'entreprise Sertelet René. Pour se faire, le Conseil Municipal autorise l'avenant au lot n°1 pour une plus value de 2057.07€ HT.

Dans le lot n°2 «Menuiserie extérieure pvc» attribué à l'entreprise MERCIER DAVID. Pour se faire, le Conseil Municipal autorise l'avenant au lot n° 2 pour une moins value de 250€ HT.

Dans le lot n°3 « Isolation Plâtrerie » attribué à l'entreprise Balthazard Eric. Pour se faire, le Conseil Municipal autorise l'avenant au lot n° 3 pour une moins value de 433.71€ HT.

Dans le lot n°4 « Menuiserie intérieure bois » attribué à l'entreprise Cagnin. Pour se faire, le Conseil Municipal autorise l'avenant au lot n° 4 pour une plus value de 1665€ HT.

Dans le lot n°5 « Serrurerie métallerie » attribué à l'entreprise DB Services. Pour se faire, le Conseil Municipal autorise l'avenant au lot n° 5 pour une plus value de 2485€ HT.

Dans le lot n°6 Plomberie Sanitaire » attribué à l'entreprise Bigeard. Pour se faire, le Conseil Municipal autorise l'avenant au lot n° 6 pour une moins value de 1284€ HT.

6) Marché « aménagement de la bibliothèque communale »: autorisation de lancer le marché :

Le Conseil Municipal avait donné son accord par délibération en date du 09 Mars 2012 pour réaliser des travaux d'aménagement de la bibliothèque communale. Afin de réaliser le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adaptée pour ces travaux, ces derniers étant décomposés en 8 lots distincts.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....1^{er} Juillet 2013

7) Programmation de martelage de bois – état d’assiette 2014:

Après lecture de la lettre de l’ONF par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal demande à l’ONF d’asseoir les coupes de bois en 2014 telles qu’elles sont définies dans le courrier.

8) Rémunération des vacataires du CLSH :

Vu les indemnités allouées aux vacataires qui n’ont pas été réévaluées depuis plusieurs années et vu les difficultés de trouver du personnel, les membres du Conseil Municipal décident de fixer les rémunérations du CLSH comme suit :

- ☞ indemnité forfaitaire de 40,00 € par jour pour les non diplômés
- ☞ indemnité forfaitaire de 50,00 € par jour pour les stagiaires BAFA
- ☞ indemnité forfaitaire de 60,00 € par jour pour les titulaires du BAFA
- ☞ prime de nuit pour les campings de 25 € par nuitée
- ☞ indemnité forfaitaire de 20,00 € par demi-journée pour les non diplômés
- ☞ Indemnité forfaitaire de 25,00 € par demi-journée pour les stagiaires BAFA
- ☞ indemnité forfaitaire de 30 € par demi-journée pour les titulaires du BAFA
- ☞ Indemnité forfaitaire de 00,00 € par jour pour les vacataires (minimum titulaire du BAFA) au club ados.

9) Nouvelle tarification ALSH aux familles:

Suite à l’augmentation du prix du repas cantine de 2,3% décidée par notre fournisseur le Conseil Municipal décide de répercuter cette augmentation sur les prix actuellement pratiqués à partir du 20 Août 2013, le prix du repas sera alors de 3,30€. Monsieur le Maire précise que malgré cette augmentation, le prix reste toujours inférieur au coût réel par usager.

Les prix des services périscolaires sont modifiés comme suit à compter du 20 Août 2013:

➤ **Accueil de Loisirs Sans Hébergement :**

Familles de Saint-Léonard :

Journée sans repas	Tarif A : 6,65€ pour 8h00	Tarif B : 7,05 € pour 8h00
Journée avec repas	Tarif A : 9,95€ pour 8h00	Tarif B : 10,35€ pour 8h00
½ journée	Tarif A : 3,60€ pour 4h00	Tarif B : 3,80 € pour 4h00

Familles extérieures :

Journée sans repas	Tarif A:10,80€ pour 8h00	Tarif B:11,20€ pour 8h00
Journée avec repas	Tarif A:14,10€ pour 8h00	Tarif B:14,50€ pour 8h00
½ journée	Tarif A:7,70€ pour 4h00	Tarif B:7,90 € pour 4h00

➤ **Accueil Jeunes Ados :**

Facturation à l’heure

Familles de Saint-Léonard :	Tarif A : 0,25 €	Tarif B : 0,35 €
Familles extérieures :	Tarif A : 0,40 €	Tarif B : 0,45 €

➤ **Mercredis récréatifs :**

Tarif A : 2,55.€ pour 4h00 Tarif B : 3,15 € pour 4h00

➤ **Quotient familial :**

Le Barème du quotient familial reste inchangé soit :

Tranche A : de 0 à 800 Tranche B : au-delà de 801

10) Subvention au club ado pour activité été:

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....1^{er} Juillet 2013

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention à l'Association GPS pour le nettoyage de la Chapelle Saint-Hubert à la Bellegoutte. Monsieur Mariatte, Adjoint aux travaux sera chargé de suivre la réalisation et l'encadrement des travaux.

12) Achat de parcelle à Sarupt:

Les membres du conseil donnent un avis favorable (11 voix pour et 2 abstentions) à l'achat des parcelles cadastrées section AD n° 8, 9, 10 et 432 d'une surface totale de 3195 m² afin d'éviter une urbanisation non maîtrisée à Sarupt.

13) Achat de parcelle à Vanémont:

Les membres du conseil donnent un avis favorable à l'achat des parcelles cadastrées section AH n°71 et AH n° 79 d'une surface de 1078 m² à condition que la vente inclue la parcelle AH n°72 et ce pour l'Euro symbolique.

14) Subvention cercle pongiste d'Anould:

Etant donné le nombre de licenciés de la commune de Saint-Léonard faisant partie du « Cercle pongiste d'Anould », le Conseil Municipal accepte de verser au club une subvention de 50€.

15) Questions diverses et de dernière minute:

Suite à la demande d'un parent d'obtenir une dérogation scolaire, le Conseil Municipal suit l'avis de la Commission jeunesse et refuse cette dernière en raison de la charge qui serait alors supportée par la commune.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD.....
Pour être affiché le 27/04/2010 à la porte de la Mairie,

Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 04 Juillet 2013

**Le Maire,
Marc MAEDDU**

